



**Julie Sauriol**, avocate

Conseillère juridique principale

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3454

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [julie.sauriol@energir.com](mailto:julie.sauriol@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

## **PAR SDE**

Le 31 mars 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41<sup>e</sup> étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à un projet d'extension de réseau visant à desservir le parc industriel de Bécancour**

**Notre dossier : 312-1005**

**Dossier Régie : R-4226-2023**

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint l'original de la demande mentionnée en titre accompagnée des pièces Énergir-1, Documents 1 à 4.

Vous trouverez également ci-joint deux affidavits, dont l'un appuie la demande d'Énergir pour l'émission d'une ordonnance de confidentialité à l'égard des informations caviardées contenues au tableau 2 de la section 5 et à l'annexe 1 de la pièce Énergir 1, Document 1.

Énergir dépose également une liste de pièces.

Enfin, pour les motifs exposés à la section 7 de la pièce Énergir-1, Document 1, Énergir souligne qu'une décision de la Régie serait nécessaire d'ici le 29 juin 2023 afin de pouvoir respecter l'échéancier du projet. Ainsi, advenant que la Régie ne soit pas en mesure de rendre une décision finale dans ce délai, Énergir demande à la Régie de rendre une décision provisoire **au plus tard le 29 juin 2023** l'autorisant à débiter les travaux et à encourir les coûts relatifs au Projet, et ce, jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Julie Sauriol*

Julie Sauriol

JS/mb

p.j.